

LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE

Association Loi 1901

261 Route Gabriel Macé – LA BRETAGNE
97400 Saint-Denis

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Exercice clos le 31 décembre 2023

Alain CHANE-PANE

Commissaire aux Comptes

102 rue Marius et Ary Leblond
97410 Saint-Pierre

Association
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE
261, Route Gabriel Macé – La Bretagne
97400 Saint-Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations



En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la césure des subventions
- le traitement comptable des aides perçues par l'association
- la césure des autres aides perçues par l'association

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Pierre,
Le 24 juin 2024



Alain CHANE-PANE
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	867.66	867.66				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	30 107.66	22 948.77	7 158.89	9 841.10	2 682.21	27.26	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	990.00		990.00	990.00			
Total I	31 965.32	23 816.43	8 148.89	10 831.10	2 682.21	24.76	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 193.83	46.04	9 147.79	9 893.16	745.37	7.53
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	31 554.57		31 554.57	11 905.27	19 649.30	165.05
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	135 454.66		135 454.66	145 590.52	10 135.86	6.96	
Charges constatées d'avance (2)	31.84		31.84	130.56	98.72	75.61	
Total II	176 234.90	46.04	176 188.86	167 519.51	8 669.35	5.18	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	208 200.22	23 862.47	184 337.75	178 350.61	5 987.14	3.36	

Alain CHANE-PANE
Commissaire aux Comptes
102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
Tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	12 %
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	52 517.26	23 593.34	28 923.92	122.59	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 574.16	28 923.92	7 650.24	26.45	
Situation nette (sous total)	89 091.42	52 517.26	36 574.16	69.64	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	89 091.42	52 517.26	36 574.16	69.64	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2.37	2.37		
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	24 998.69	23 118.89	1 879.80	8.13
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	64 442.03	83 659.37	19 217.34	22.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 803.24	19 052.72	13 249.48	69.54
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
Total IV	95 246.33	125 833.35	30 587.02	24.31	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	184 337.75	178 350.61	5 987.14	3.36	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

95 246.33 125 833.35

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	12 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	115.00	190.00	75.00	39.47
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	160 717.37	157 547.81	3 169.56	2.01
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	205 783.99	145 777.93	60 006.06	41.16
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	150.00		150.00	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 028.90	81 336.63	3 307.73	4.07
Utilisations des fonds dédiés		7 043.79	7 043.79	100.00
Autres produits	108.39	51.02	57.37	112.45
Total I	444 903.65	391 947.18	52 956.47	13.51
Charges d'exploitation (2)				
	Alain CHANE-PANE Commissaire aux Comptes 102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51			
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	120 575.57	105 560.89	15 014.68	14.22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 102.26	5 802.18	300.08	5.17
Salaires et traitements	284 110.79	245 289.35	38 821.44	15.83
Charges sociales	18 786.15	15 192.98	3 593.17	23.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 682.21	2 566.39	115.82	4.51
Dotations aux provisions	46.04		46.04	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 232.20	551.92	680.28	123.26
Total II	433 535.22	374 963.71	58 571.51	15.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	11 368.43	16 983.47	5 615.04	33.06

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2.37	2.37		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2.37	2.37		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 566.76	2.37	3 564.39	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	3 566.76	2.37	3 564.39	NS
2. Résultat financier (III-IV)	3 564.39		3 564.39	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	7 804.04	16 983.47	9 179.43	54.05
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	30 863.30	16 282.20	14 581.10	89.55
Sur opérations en capital	990.00	990.00		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	31 853.30	17 272.20	14 581.10	84.42
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 093.18	4 047.01	1 953.83	48.28
Sur opérations en capital	990.00	1 284.74	294.74	22.94
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	3 083.18	5 331.75	2 248.57	42.17
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	28 770.12	11 940.45	16 829.67	140.95
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	476 759.32	409 221.75	67 537.57	16.50
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	440 185.16	380 297.83	59 887.33	15.75
5. EXCEDENT OU DEFICIT	36 574.16	28 923.92	7 650.24	26.45

Alain CHANE-PANE
Commissaire aux Comptes
102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
Tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 184 337.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 444 903.65 Euros et dégageant un excédent de 36 574.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Alain CHANE-PANE

Commissaire aux Comptes

102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
Tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

Le collectif de la Bretagne est un organisme à but non lucratif actif depuis 27 ans.

Il a pour objet de développer et de promouvoir des initiatives collectives :

- En développant un partenariat avec les associations du secteur sous toutes ses formes,
- En apportant une aide à l'accompagnement administratif et collectif ainsi qu'à l'élaboration des projets,
- En œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'activité,
- En réalisant des projets socioculturels,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- En favorisant des projets fondés sur la participation des habitants impliqués en tant qu'auteurs et acteurs,
- En œuvrant dans l'accueil de loisir sans hébergement comprenant les activités périscolaires, extra-scolaires et mercredi jeunesse.

Son champ d'intervention se limite au quartier de la Bretagne situé sur la commune de Saint-Denis.

Afin de réaliser ses missions l'association emploie, à la clôture de l'exercice, 13 salariés et fait appel à des bénévoles.

La mairie de Saint-Denis met gratuitement à la disposition de l'association un certain nombre de moyens au titre desquels on retrouve :

- Un local pour son siège social,
- Un local pour le stockage et la distribution de colis alimentaire pour les plus démunis,
- Des salles de classes au sein des écoles du secteur pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.

L'association utilise tous moyens financiers appropriés, principalement des subventions publiques attribuées par la Mairie de Saint-Denis et la CAF.

Cotisations :

Les cotisations ont été appréciées au regard des droits qui y sont attachées ; lesquels se résument à celui de la seule participation des adhérents aux assemblées générales.

Aussi, en vertu du nouveau règlement comptable, ces cotisations sont désormais classées au poste 7561 " Cotisations sans contreparties ".

Alain CHANE-PANE
Commissaire aux Comptes
102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
Tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	868		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 279		
Installations générales agencements aménagements divers	6 151		
Matériel de transport	5 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 678		
TOTAL	35 908		
Prêts, autres immobilisations financières	990		990
TOTAL	990		990
TOTAL GENERAL	37 765		990

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			868	868
TOTAL			868	868
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 279	2 279
Installations générales agencements aménagements divers			6 151	6 151
Matériel de transport		5 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 678	21 678
TOTAL		5 800	30 108	30 108
Prêts, autres immobilisations financières		990	990	990
TOTAL		990	990	990
TOTAL GENERAL		6 790	31 965	31 965

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		868			868
TOTAL		868			868
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		373	456		829
Installations générales agencements aménagements divers		3 469	592		4 060
Matériel de transport		5 800		5 800	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 425	1 635		18 060
TOTAL		26 067	2 682	5 800	22 949
TOTAL GENERAL		26 934	2 682	5 800	23 816
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	456				
Instal. générales agenc.aménag.divers	592				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 635				
TOTAL	2 682				
TOTAL GENERAL	2 682				

Alain CHANE-PANE

Commissaire aux Comptes

102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	23 593	28 924		0	52 517
Excédent ou déficit de l'exercice	28 924	28 924-	36 574	0-	36 574
Situation nette	52 517		36 574	0-	89 091
TOTAL I	52 517		36 574	0-	89 091

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	990	990	
Clients douteux ou litigieux	286	286	
Autres créances clients	8 908	8 908	
Personnel et comptes rattachés	112	112	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 858	4 858	
Divers état et autres collectivités publiques	24 450	24 450	
Débiteurs divers	763	763	
Charges constatées d'avance	32	32	
TOTAL	40 399	40 399	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2	2		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 999	24 999		
Personnel et comptes rattachés	8 839	8 839		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 573	5 573		
Autres impôts taxes et assimilés	50 029	50 029		
Autres dettes	538	538		
TOTAL	89 981	89 981		

Le total de subvention à reverser s'élève à 45 390 euros et se trouve inclus dans le poste "Autres impôts & taxes assimilés". Il se compose comme suit :

Année 2020 : 23 782 euros dont :

*12 756 euros pour le financement du développement social, culturel et économique à reverser au financeur Mairie de Saint-Denis.

*2 875 euros pour des subventions reçus sans affectation de projet à reverser au financeur Mairie de Saint-Denis.

*8 151 euros de subvention à reverser à l'ASP.

Année 2021 : 8 047 euros dont :

*4 047 euros pour le financement de l'action forum métier artisanat et journée de la santé non utilisé à reverser au financeur Mairie de Saint-Denis.

*4 000 euros pour le financement de l'action orientation et insertion Domenjod non réalisée à reverser au financeur Mairie de Saint-Denis.

Année 2022 : 13 400 euros pour le financement de l'accueil périscolaire-mercredi à reverser au

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

financeur Mairie de Saint-Denis.

Année 2023 : 161 euros de subvention à reverser à l'ASP.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 à 7 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	28 940
Total	28 940

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 996
Dettes fiscales et sociales	13 247
Total	23 246

Alain CHANE-PANE
Commissaire aux Comptes
102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
Tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires comprennent la valorisation de la mise à disposition par la Mairie de Saint Denis du local sis au 261, Route Gabriel Macé à la Bretagne en vertu d'une convention de mise à disposition signée en date du 03/04/2017.

Cette contribution volontaire avait été évaluée à partir de la valeur locative fournie par la Mairie de Saint Denis et s'élève à **12 846,52€**. Il n'y a pas eu d'actualisation de cette contribution depuis 2013.

Pour les comptes de 2023, il a été appliqué la même valorisation.

A noter: En 2021, la Mairie est intervenue et a fourni une convention (en date de 1999) faisant mention d'une valorisation à 5 000 francs. Cette valorisation est en contradiction avec la valorisation de 2013.

Rappelons qu'une autre convention de mise à disposition de local a été signée le 28/10/2019 avec la Mairie de Saint-Denis. Cette convention prévoit la mise à disposition d'un local utilisé dans le cadre du projet "Banque Alimentaire" en qualité de lieu de stockage pour les denrées alimentaires : Local de 5m de long et 4,2m de large soit une superficie de 21m² + 2 toilettes- situé 5 chemin Bois Rouge La Bretagne - 97490 - Sainte-Clotilde.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuite et sans limitation de durée.

BENEVOLATS:

À la suite de l'application du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires des bénévoles doivent être valorisées et comptabilisées.

Le système d'information de l'association n'a pas pu être mis à jour pour répondre à cette nouvelle obligation.

De ce fait, l'association n'a pas été en mesure de transmettre cette information pour la clôture des comptes au 31/12/2023.

Un système d'évaluation devra être mis en place lors du prochain exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 778 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 778 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.

Alain CHANE-PANE

Commissaire aux Comptes

102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE

tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits cessions des éléments d'actifs	990	7756
- Prescription formation continue pro	3 186	7718
- Prescription subvention Mairie St-Denis	27 678	7718
Total	31 854	
Charges exceptionnelles		
- Divers	51	6718
- Valeurs comptables éléments actifs cédés	990	6756
- Frais fournisseur annulation sortie	2 042	6718
Total	3 083	

Alain CHANE-PANE

Commissaire aux Comptes

102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE

Tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	12 846.52		12 846.52	
Bénévolat				
TOTAL	12 846.52		12 846.52	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	12 846.52		12 846.52	
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	12 846.52		12 846.52	

Alain CHANE-PANE
Commissaire aux Comptes
102 rue M. & A. Leblond - 97410 ST-PIERRE
tél : 0262 35 01 71 - Fax : 0262 35 01 51